

Bonjour,

Habitante a proximité de la zone des châtelets, je suis surprise et inquiète d'apprendre dans la presse qu'une centrale biométhane est prévue à 800 mètres de chez moi.

Après des recherches, je constate avec effarement que les mêmes protagonistes ayant gérés la centrale Vol-V de Châteaulin (engin Bioz), qui a notamment porté atteinte à la santé de 180 000 habitants en polluant leur réseau d'eau potable, pilotent également ce projet.

Le pré-rapport de la Dréal sur l'incident de Châteaulin est sans appel pour Engie biogaz, et révèle que la législation pesant sur ces installations est insuffisante.

les centrales biométhanés ne sont pas suffisamment contrôlés pour être installées dans des agglomérations peuplées, lorsqu'elles ne polluent pas les nappes phréatiques avec les nombreuses fuites, elles polluent l'air en rejetant du méthane dans l'air. En effet, par manque d'entretien les cuves sous l'effet du H<sub>2</sub>S perdent progressivement leur étanchéités et rejettent les gaz à l'air libre.

Ce projet va également générer un déferlement de 1 200 camion-citernes de 30 Tonnes (37 000/30) venant déverser leurs lisiers et purins à la centrale, abimant les routes de l'agglomération et embaumant ces dernières de leurs odeurs.

Par ailleurs, rien n'indique dans le projet présenté, que la centrale ne générera pas d'odeurs nauséabondes. L'entreprise s'efforcera de minimiser les nuisances, ce qui est une nuance non négligeable. La santé des populations devraient peser une obligation de résultat et non pas de moyens !

Ces centrales génèrent également des risques d'incendie et d'explosion, l'ancien préfet des Cotes D'armor a été confronté à l'incendie dangereux de la centrale biométhane de géotexia.

Enfin, l'épandage des digestats va à l'encontre des objectifs gouvernementaux de lutte contre les algues vertes dans le département.

Aussi, en raison du principe de précaution pour la santé des populations locales et de la biodiversité, j'invite le préfet à rejeter ce projet et à organiser une enquête publique pour l'implantation sur un autre site, après la crise sanitaire du covid.

Sincères salutations,

Louise Le Gal  
02 10 2020